



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 octobre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

### Deuxième Commission

Point 55 b) de l'ordre du jour

**Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques  
répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays  
en développement sans littoral : résultats de la Conférence  
ministérielle internationale des pays en développement  
sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes  
internationaux de financement et de développement  
sur la coopération en matière de transport en transit**

### **Lettre datée du 26 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao et Président du Groupe des pays en développement sans littoral**

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué ministériel qui a été adopté à la sixième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral, tenue le 19 septembre 2005 au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 55 b) de l'ordre du jour.

(Signé) Alounkeo **Kittikhoun**



**Annexe à la lettre datée du 26 septembre 2005, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République démocratique populaire lao et Président  
du Groupe des pays en développement sans littoral**

**Communiqué adopté à la sixième Réunion ministérielle  
annuelle des pays en développement sans littoral**

New York, le 19 septembre 2005

Nous, Ministres des pays en développement sans littoral, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies en marge de la soixantième session de l'Assemblée générale,

*Rappelant* la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral et demandé instamment aux donateurs tant bilatéraux que multilatéraux d'accroître leur aide financière et technique à ce groupe de pays pour les aider à satisfaire leurs besoins particuliers de développement et à surmonter les obstacles géographiques en améliorant leurs systèmes de transport en transit, et dans laquelle ils ont résolu de créer, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, un environnement qui soit propice au développement et permette d'éliminer la pauvreté,

*Rappelant également* le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, que l'Assemblée générale a fait sien par sa résolution 58/201,

*Rappelant en outre* les communiqués ministériels adoptés aux réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral convoquées en 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004,

*Rappelant par ailleurs* le Consensus de São Paulo, adopté à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à São Paulo (Brésil) le 18 juin 2004<sup>2</sup>,

*Ayant à l'esprit* la décision<sup>3</sup> adoptée par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce le 1<sup>er</sup> août 2004, qui définit les modalités pour mener à terme la série de négociations commerciales de Doha ayant trait au développement,

*Préoccupés* par le fait que les pays en développement sans littoral sont de plus en plus marginalisés dans le commerce multilatéral et confrontés à une baisse continue de leur part du commerce international, et que les coûts de transaction de ces pays demeurent excessifs en raison de leur manque d'accès à la mer, de leur éloignement et de leur isolement des marchés mondiaux, de leur dépendance à

---

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> TD/410.

<sup>3</sup> WT/L/579.

l'égard des services de transit et des politiques des pays de transit qui sont leurs voisins, de frais de transit prohibitifs, de longs retards dus aux formalités douanières et administratives à entreprendre pour franchir davantage de frontières et de la lourdeur des formalités portuaires et autres procédures,

1. *Soulignons* que le Programme d'action d'Almaty fournit un cadre mondial de partenariat qui permet de prendre des mesures spécifiques dans cinq domaines prioritaires en vue de la création de systèmes de transport en transit efficaces dans les pays en développement sans littoral et de transit;

2. *Demandons* à nos partenaires de développement et aux pays de transit qui sont nos voisins de tenir les engagements qu'ils ont pris concernant l'application effective, dans les meilleurs délais, du Programme d'action d'Almaty. Nous demandons instamment au système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et à toutes les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales d'appuyer prioritairement l'application du Programme d'action d'Almaty dans le cadre de leurs mandats respectifs, notamment au moyen de programmes de coopération financière et technique en faveur des pays en développement sans littoral. Nous soulignons également qu'il faut promouvoir davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire entre organisations sous-régionales et régionales en appui à l'application du Programme d'action d'Almaty;

3. *Accueillons favorablement* les conclusions de la Réunion de haut niveau sur le rôle des organisations internationales, régionales et sous-régionales dans l'application du Programme d'action d'Almaty, organisée par le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Gouvernement de la République du Kazakhstan à Almaty (Kazakhstan), du 29 au 31 mars 2005, et souscrivons résolument au communiqué conjoint<sup>4</sup> adopté par la Réunion de haut niveau;

4. *Saluons* les efforts que ne cesse de déployer le Gouvernement kazakh pour promouvoir l'application du Programme d'action d'Almaty et exprimons nos sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de la République du Kazakhstan pour la généreuse hospitalité et l'appui dont ils ont fait preuve en vue de la réussite de la réunion de haut niveau;

5. *Souscrivons résolument* à la Plate-forme d'Asunción<sup>5</sup> pour le Cycle de négociations de Doha pour le développement, adopté à la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral tenue à Asunción (Paraguay) les 9 et 10 août 2005, qui constitue une stratégie commune permettant une participation effective des pays en développement sans littoral aux négociations commerciales de l'OMC et au-delà, sur les sept questions qui revêtent une importance cruciale pour ces pays, à savoir la facilitation du commerce, les petites économies vulnérables, l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, le traitement spécial et différencié, l'admission et la coopération technique et le renforcement des capacités. Dans ce contexte, il est demandé au Bureau du Haut Représentant de renforcer davantage sa coordination et sa coopération avec les organisations internationales compétentes, notamment la Banque mondiale, le PNUD, la CNUCED, les commissions régionales des Nations Unies, l'OMC et l'Organisation

<sup>4</sup> A/60/75, annexe II.

<sup>5</sup> A/60/308, annexe.

mondiale des douanes, afin d'aider les pays en développement sans littoral à appliquer effectivement la Plate-forme;

6. *Remercions* le Gouvernement paraguayen d'avoir accueilli, à Asunción, la Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral et nous félicitons de la décision de confier au Paraguay la mission de présenter, en qualité de coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral pour les questions liées au commerce et au développement, la position commune du Groupe, qui figure dans la Plate-forme d'Asunción, à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Hong Kong (Chine), et au-delà;

7. *Soulignant* la nécessité d'engager un dialogue effectif entre les milieux d'affaires et les gouvernements des pays en développement sans littoral en vue de favoriser une participation plus active du secteur privé à l'application du Programme d'action d'Almaty, nous proposons la tenue en 2006 d'un forum des affaires avec la participation des représentants des milieux d'affaires des pays en développement sans littoral, des pays de transit et des milieux d'affaires internationaux, ainsi que des représentants et des experts de l'Organisation des Nations Unies et des organisations financières internationales. Nous demandons également au Bureau du Haut Représentant de présenter au Président du groupe des pays en développement sans littoral des propositions concrètes éventuelles concernant le forum susmentionné;

8. *Soulignons* qu'il est nécessaire que l'OMC, les autres organisations internationales compétentes et les donateurs appliquent intégralement et effectivement, dans une optique multipartite, le Consensus de São Paulo, adopté le 18 juin 2004 à São Paulo (Brésil) à la onzième session de la CNUCED, en particulier ses paragraphes 66 et 84 concernant les pays en développement sans littoral, ainsi que la résolution 59/245 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004;

9. *Accueillons favorablement* le Document final de la Réunion de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, qui reconnaît notamment les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral et réaffirme l'engagement de la communauté internationale à y porter rapidement remède en appliquant pleinement, en temps voulu et de manière effective le Programme d'action d'Almaty et le Consensus de São Paulo et encourage l'action menée par les commissions régionales et les organismes des Nations Unies en vue de mettre en place une méthode de calcul temps-coût pour mesurer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action d'Almaty. Le Document final reconnaît également les difficultés et les préoccupations des pays en développement sans littoral dans les efforts qu'ils entreprennent pour intégrer leurs économies au système commercial international et, à cet égard, demande que la priorité soit donnée à l'application pleine, en temps voulu, de la Déclaration d'Almaty et du Programme d'action d'Almaty;

10. *Demandons* au Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de mobiliser davantage et de coordonner l'aide internationale et les ressources nécessaires pour que le Programme d'action d'Almaty soit effectivement appliqué, conformément au mandat que celui-ci lui confie;

11. *Prions* le Président du groupe des pays en développement sans littoral de faire distribuer le présent communiqué comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale.

---